

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2010)
Heft: 1882

Artikel: Pour l'adhésion
Autor: Erard, Lucien
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1009873>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ne conteste qu'une initiative populaire cantonale ou communale doit respecter l'entier du droit fédéral et pas seulement les règles fondamentales. Cela ne va pas sans difficultés au vu de l'importance croissante du droit fédéral. Quant à la procédure, l'examen se fait en principe par le Parlement après la récolte des signatures. Mais, ce sont les juges du Tribunal fédéral qui ont le dernier mot en cas de litige.

Vaud envisage¹⁸ un changement de système après que la validité de plusieurs initiatives récentes a été âprement discutée au sein du Grand Conseil. Ce débat juridique qui tourne souvent en combat politique pourrait être confié au Conseil d'Etat. Mais ce contrôle aurait toujours lieu *a posteriori*. Le Conseil d'Etat craint qu'un contrôle avant la récolte de signatures n'empêche l'exercice du droit d'initiative de rester réactif. Le problème est

délicat car la récolte des signatures est également un moyen d'expression en soi. Citons l'exemple de l'initiative vaudoise pour une caisse-maladie unique dont la nullité avait été confirmée par le Tribunal fédéral¹⁹.

Devant les difficultés croissantes de compatibilité avec le droit supérieur que posent les initiatives, l'instauration d'un contrôle *a priori* paraît toutefois un moindre mal. Les autorités devraient se prononcer sur cette question juridique dans des brefs délais. Comme souvent en matière de droits populaires, les cantons – à l'exemple du canton de Vaud – pourraient servir de laboratoire avant une adaptation du système fédéral dans lequel le débat se pose en des termes semblables.

Une initiative parlementaire²⁰ de la conseillère nationale vaudoise Isabelle Moret demande que la question de la validité d'une initiative soit

tranchée par un tribunal avant la récolte des signatures. C'est un premier pas dans la bonne direction. Le deuxième, indispensable lui aussi, serait d'exiger que les initiatives populaires respectent les engagements internationaux de la Suisse et pas seulement le droit international impératif.

Poser des limites au droit d'initiative ne revient pas à censurer le débat public: en démocratie, l'expression des opinions ne se limite heureusement pas à l'exercice du droit de vote. C'est au contraire respecter le peuple en tant qu'organe suprême de décision que de ne pas lui soumettre une décision qui le conduirait dans une impasse. Tant le gouvernement que le Parlement doivent respecter le droit international qu'ils ont eux-mêmes adopté: il n'y a pas de raison que le peuple échappe à cette règle lorsqu'il souhaite légiférer.

Pour l'adhésion

Lucien Erard • 11 septembre 2010 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/15279>

L'euro: obstacle rédhibitoire ou planche de salut? DP ouvre le débat avec une contribution de Lucien Erard

La crise de l'euro a aggravé le sentiment anti-européen en Suisse. Elle a fait fleurir les arguments isolationnistes. Le pays à la monnaie saine qui maîtrise ses dépenses et sa dette publique devrait écarter l'idée même d'adhérer à l'Union et à sa

monnaie malade. Mais lorsque la monnaie saine, devenue refuge, se réévalue fortement, d'autres craintes surgissent. D'obstacle infranchissable, l'euro deviendrait-il une planche de salut pour l'économie suisse? DP ouvre le débat avec une contribution de Lucien Erard.

Curieux pays où l'art, en politique, vise à nier les réalités qui pourraient fâcher l'électeur. Pas question de relever les

dangers de l'isolement de la Suisse en Europe. Le silence est assourdissant sur la hausse du franc et ses conséquences pour nos entreprises et sur l'emploi. Alors que le monde politique s'écharpe des années durant pour des fractions de pourcents de TVA ou de cotisations sociales qui soi-disant risqueraient de compromettre la compétitivité de nos entreprises, silence total sur une augmentation de prix de plus de 20% des produits suisses

exportés sur le marché européen et, pire encore, sur une baisse potentielle de quelque 20% des prix des marchandises importées de pays membres de la zone euro et qui viennent concurrencer les produits helvétiques.

Certes les entreprises les plus dynamiques y survivront. Leur marge bénéficiaire et leur capacité d'innovation sont suffisantes. Mais les autres? La concurrence risque de réduire leur chiffre d'affaires et leurs marges brutes. Heureusement pour nos politiciens à la petite semaine, c'est silencieusement qu'elles vont progressivement disparaître et même les

statistiques de chômage ne permettront pas d'en faire l'inventaire.

Pourquoi ce silence gêné? Parce que la seule mesure efficace contre la spéculation, c'est le passage à l'euro. Longtemps ceux qui spéculaient sur les taux de change se tournaient également vers le mark et le yen, et plus tard vers l'euro en plus du franc suisse. Aujourd'hui nous sommes bien seuls à offrir une monnaie solide, et surtout bien seuls pour défendre notre monnaie contre une hausse si dangereuse. L'équipe précédente à la BNS avait réussi à le faire: une banque centrale peut en effet vendre de

sa monnaie sans limites. Elle n'a cette fois pas osé aller jusqu'au bout. La montée du franc suisse lui a fait alors perdre de l'argent sur les devises achetée, et certains s'empressent de le lui reprocher.

Sur un marché financier mondialisé, les montants consacrés à la spéculation sont tels que l'état de l'économie réelle n'a plus guère d'influence⁶ sur le cours des changes. Notre pays ne peut plus, seul, y faire face. Les Allemands, pourtant si fier de leur mark l'ont compris. Il serait temps que nous y songions aussi.

Taux de chômage: effets pervers de la révision proposée de la LACI

Charlotte Robert • 13 septembre 2010 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/15306>

Illustration fribourgeoise d'un aspect méconnu de la votation du 26 septembre sur l'assurance-chômage

Durant cette fin d'été les médias nous ont seriné les performances et la santé de l'économie suisse, à croire que le chômage a disparu ou que tous les journalistes font campagne pour l'adoption de la révision de la loi. Il y avait pourtant 158'000 chômeurs à fin avril 2010. Bien sûr le taux de chômage a baissé durant l'été; mais c'est normal étant donné que l'agriculture et le tourisme emploient nettement plus de bras qu'en hiver.

Mais notre propos n'est pas là. On ne sera pas surpris de savoir que la Suisse a une particularité

de plus: en matière de calcul du taux de chômage. En gros chez nous sont considérés comme chômeurs les personnes inscrites auprès d'un office régional de placement. *Quid* des personnes qui sont sans emploi mais qui ne sont pas inscrites pour diverses raisons, comme les jeunes qui terminent leur formation, les chômeurs de longue durée qui n'ont plus droit à des prestations, les femmes qui se sont occupées de leurs enfants et qui veulent ou doivent reprendre une activité, tous les travailleurs au noir?

Toutes ces personnes n'entrent pas dans le calcul du taux de chômage. Elles font partie des «*demandeurs d'emploi*». A fin 2009, leur nombre s'élevait à 223'000. Dans le canton de

Fribourg, en moyenne mensuelle, les chômeurs étaient 4'251 en 2009 et les demandeurs d'emploi 7'217. A fin avril 2010, la ville de Fribourg comptait 929 chômeurs soit un taux de chômage de 5,1 % et 1'704 demandeurs d'emploi soit un taux de 9,3 % par rapport à la population active !

Ce dernier taux, on ne nous en parle jamais – ou que très rarement. C'est pourtant celui-là qui devrait être utilisé en comparaison internationale et là on s'apercevrait que la Suisse n'est pas si brillante que cela.

Bien sûr la réduction des prestations, qui n'a qu'un but financier, est un scandale par les souffrances qu'elle va engendrer. Mais la révision proposée de la